

3. PERSONNEL DE SANTÉ

3.9. Personnel infirmier nouvellement diplômé

Beaucoup de pays de l'OCDE ont pris des mesures ces dernières années pour augmenter le nombre d'élèves en études infirmières en réponse aux préoccupations concernant les pénuries d'infirmières, présentes ou prévisibles. Il est particulièrement important d'accroître l'investissement dans la formation des infirmières eu égard au vieillissement de la population infirmière dans de nombreux pays et au fait que les infirmières de la génération du « baby-boom » approchent de la retraite.

En moyenne dans les pays de l'OCDE, on dénombrait 36 infirmières nouvellement diplômées pour 100 000 habitants en 2007 (graphique 3.9.1). Les taux les plus élevés sont en République slovaque, Norvège et Suisse. En République slovaque, les taux de nouvelles infirmières diplômées en 2007 étaient très supérieurs à ceux des années précédentes, reflétant des efforts récents pour accroître le nombre d'infirmières. En Norvège et en Suisse, les taux de nouvelles infirmières diplômées ont constamment été au-dessus de la moyenne de l'OCDE depuis le milieu de la décennie 80, ce qui explique le nombre élevé d'infirmières par habitant dans ces pays (voir l'indicateur 3.8). À l'opposé, les taux de nouvelles infirmières diplômées par habitant sont traditionnellement bas en Turquie, Grèce et Italie, trois pays qui déclarent un nombre relativement faible d'infirmières par habitant. Au Luxembourg également, les taux de nouvelles infirmières diplômées sont bas, mais un grand nombre d'infirmières sont formées à l'étranger.

Les dispositifs institutionnels pour la formation des infirmières diffèrent suivant les pays de l'OCDE. Dans certains pays, le nombre d'élèves admis en études infirmières est déterminé de manière décentralisée, sans limite numérique. C'est le cas en Belgique, aux Pays-Bas, en Norvège, en Nouvelle-Zélande et aux États-Unis, bien que, dans ce dernier cas, les décisions des États concernant le financement public de la formation des infirmières aient une influence directe sur la capacité des écoles d'infirmières à admettre des élèves. Dans les autres pays, l'entrée dans les études d'infirmières est régulée (OCDE, 2008e).

En proportion du nombre d'infirmières, on comptait en moyenne dans les pays de l'OCDE 42 nouvelles infirmières diplômées pour 1 000 infirmières en 2007 (graphique 3.9.2). Ce nombre était élevé en République slovaque, en Corée et au Portugal, bien que, dans ces deux derniers pays, cela s'explique en partie par le nombre relativement faible d'infirmières. Le taux le plus bas s'observait au Luxembourg, situation compensée par l'importation d'infirmières formées dans d'autres pays. Les taux de nouvelles infirmières diplômées sont également bas en Irlande, qui recourt aussi à l'immigration pour répondre à ses besoins (OCDE, 2007a).

En Italie, les préoccupations concernant les pénuries d'infirmières ont conduit à élever le nombre d'élèves-infirmières ces dernières années, entraînant une

augmentation du nombre de nouvelles infirmières diplômées qui est passé de moins de 6 000 en 2002 à plus de 10 000 en 2007. Néanmoins, cela n'est peut-être pas suffisant pour répondre à la demande présente et future, étant donné qu'on estime entre 13 000 et 17 000 le nombre d'infirmières qui quittent la profession chaque année (Chaloff, 2008).

Dans beaucoup de pays de l'OCDE, le nombre de nouveaux diplômés en études d'infirmier a augmenté depuis 2000 (graphique 3.9.3). C'est le cas en France, en Norvège, en Suisse et aux États-Unis. Aux États-Unis, le budget fédéral pour l'année budgétaire 2010 prévoit un financement additionnel pour renforcer la capacité des écoles d'infirmières d'augmenter le nombre de diplômées (Office of Management and Budget, 2009).

Au Danemark, le nombre annuel de nouveaux diplômés est resté relativement stable entre 2000 et 2007, mais on a aussi augmenté la capacité des écoles d'infirmières de 10 % depuis 2007 en réponse aux pénuries d'infirmières signalées (OCDE, 2008b). Au Japon, le nombre annuel de nouveaux diplômés a baissé entre 2000 et 2007, reflétant une réduction du nombre des écoles d'infirmières et de leur capacité. Toutefois, cette tendance à la baisse de la capacité de formation s'est inversée depuis 2006, ce qui devrait générer un nombre croissant de nouvelles infirmières diplômées dans les années à venir (Japanese Nursing Association, 2009).

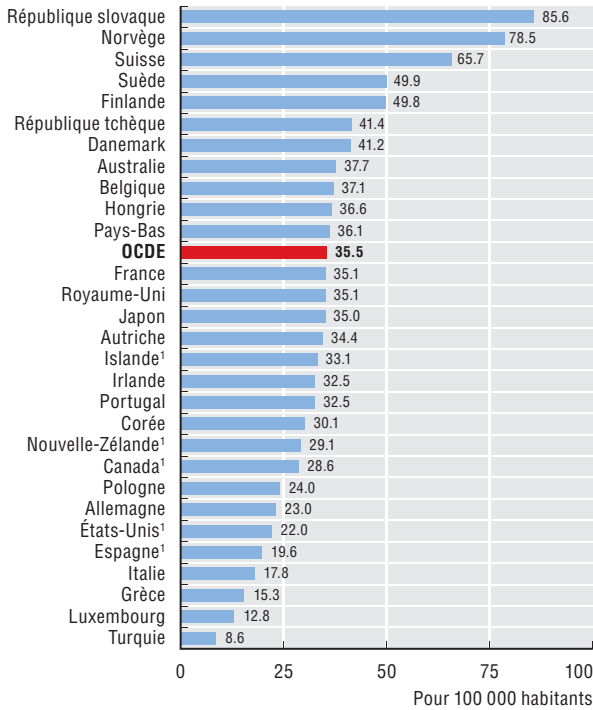
Définition et écarts

Les infirmières nouvellement diplômées correspondent au nombre d'élèves ayant obtenu une qualification reconnue pour devenir infirmières. Cela exclut les infirmières qui obtiennent un diplôme de maîtrise ou de doctorat, pour éviter de compter deux fois celles qui acquièrent des qualifications supplémentaires.

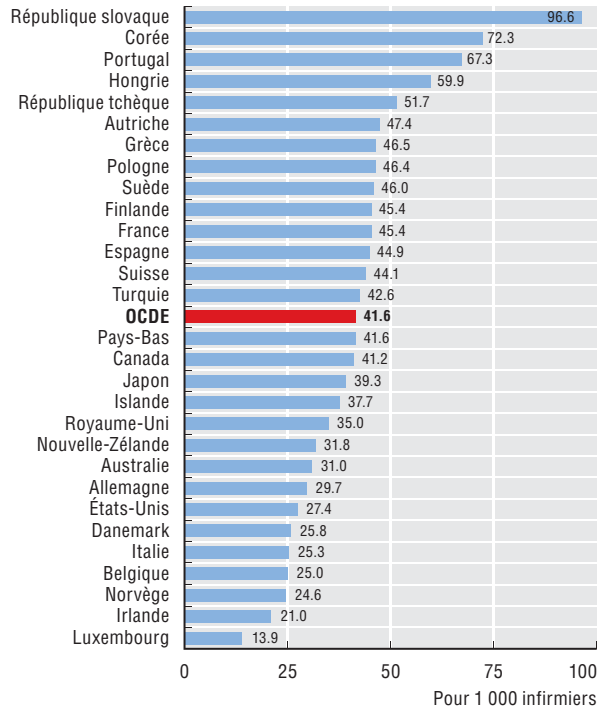
Les chiffres du Canada, Islande, Nouvelle-Zélande, Espagne et États-Unis n'inclut pas les diplômées des filières de formation de moindre niveau, et en Allemagne les chiffres ne comprennent pas les diplômées des programmes de trois ans consacrés aux soins aux personnes âgées, d'où une sous-estimation des taux de nouvelles infirmières diplômées par habitant. Toutefois, les taux de diplômées par infirmière en exercice incluent les mêmes catégories d'infirmières au numérateur et au dénominateur, afin d'éviter toute sous-estimation.

Le Royaume-Uni ne compte pas les nouvelles diplômées originaires de l'étranger.

3.9.1 Diplômés en études d'infirmier pour 100 000 habitants, 2007 (ou dernière année disponible)

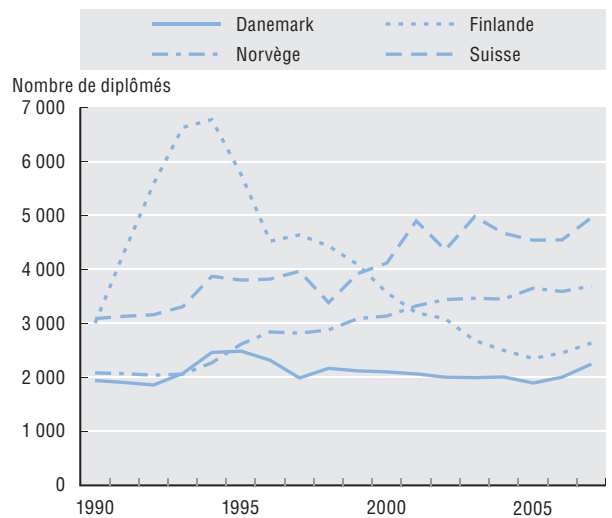
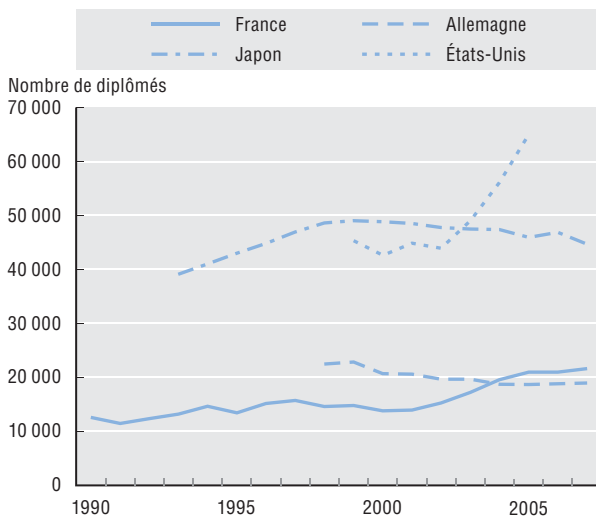


3.9.2 Diplômés en études d'infirmier pour 1 000 infirmiers, 2007 (ou dernière année disponible)



1. Les nombres de diplômés déclarés par le Canada, l'Espagne, les États-Unis, l'Islande et la Nouvelle-Zélande ne comprennent pas les études d'infirmiers de niveau moins élevé, entraînant une sous-estimation des taux de diplômés par habitant comparés aux autres pays (graphique 3.9.1). Cependant, pour ces pays, le calcul des taux de diplômés par infirmier en activité (graphique 3.9.2) n'inclut que les infirmiers de niveau plus élevé, pour éviter toute sous-estimation.

3.9.3 Nombre absolu de diplômés en études d'infirmier dans quelques pays de l'OCDE, 1990-2007



Source : Eco-Santé OCDE 2009.

StatLink <http://dx.doi.org/10.1787/721868350411>



Extrait de :
Health at a Glance 2009
OECD Indicators

Accéder à cette publication :
https://doi.org/10.1787/health_glance-2009-en

Merci de citer ce chapitre comme suit :

OCDE (2009), « Personnel infirmier nouvellement diplômé », dans *Health at a Glance 2009 : OECD Indicators*, Éditions OCDE, Paris.

DOI: https://doi.org/10.1787/health_glance-2009-32-fr

Cet ouvrage est publié sous la responsabilité du Secrétaire général de l'OCDE. Les opinions et les arguments exprimés ici ne reflètent pas nécessairement les vues officielles des pays membres de l'OCDE.

Ce document et toute carte qu'il peut comprendre sont sans préjudice du statut de tout territoire, de la souveraineté s'exerçant sur ce dernier, du tracé des frontières et limites internationales, et du nom de tout territoire, ville ou région.

Vous êtes autorisés à copier, télécharger ou imprimer du contenu OCDE pour votre utilisation personnelle. Vous pouvez inclure des extraits des publications, des bases de données et produits multimédia de l'OCDE dans vos documents, présentations, blogs, sites Internet et matériel d'enseignement, sous réserve de faire mention de la source OCDE et du copyright. Les demandes pour usage public ou commercial ou de traduction devront être adressées à rights@oecd.org. Les demandes d'autorisation de photocopier une partie de ce contenu à des fins publiques ou commerciales peuvent être obtenues auprès du Copyright Clearance Center (CCC) info@copyright.com ou du Centre français d'exploitation du droit de copie (CFC) contact@cfcopies.com.